



*Date de dépôt : 11 octobre 2023*

## **Réponse du Conseil d'Etat**

**à la question écrite de Pierre Eckert : Comment faire revenir le menhir du Grand-Saconnex dans sa commune, par Toutatis ?**

En date du 1<sup>er</sup> septembre 2023, le Grand Conseil a renvoyé au Conseil d'Etat une question écrite ordinaire qui a la teneur suivante :

*Depuis 2014 et les fouilles au Pré-du-Stand<sup>1</sup>, nous savons qu'il y a des traces d'activité humaine depuis fort longtemps sur ce site. La découverte de vestiges celtes a été largement médiatisée<sup>2et3</sup> et constitue une fierté pour les habitantes et les habitants de la commune du Grand-Saconnex et du canton de Genève. Parmi ces vestiges, un menhir remarquable<sup>4et5</sup> a été exhumé. Nous estimons que son stockage dans un entrepôt, comme l'arche d'alliance dans Indiana Jones, est un déni de notre histoire. Ce menhir mériterait d'être réimplanté sur son lieu d'origine.*

*Nous vivons dans une époque incertaine face aux nombreux défis que notre société doit relever. C'est pourquoi il est d'autant plus important de penser notre histoire non seulement par les récits, mais aussi à travers les traces et objets concrets de nos lointains ancêtres. L'achèvement de la route des Nations dans sa modernité bétonnée est aussi un moment opportun pour se rappeler qu'une civilisation ancienne a occupé ce site il y a près de 5000 ans.*

---

<sup>1</sup><https://www.unige.ch/forel/lap/fr/projets-de-recherche/fouilles/grand-saconnex/>.

<sup>2</sup><https://www.tdg.ch/un-menhir-dormait-sous-un-champ-du-grand-saconnex-666241377028>.

<sup>3</sup><https://www.tdg.ch/l-homme-vit-au-grand-saconnex-depuis-6500-ans-768745100272>.

<sup>4</sup><https://www.unige.ch/forel/lap/fr/mbessepage/mbessefouillesarcheo/>.

<sup>5</sup><https://a1-jag.ofrou.ch/vie-de-chantier/archeologie-sur-les-traces-de-nos-ancetres>.

*Dans cette optique, il ne semble pas judicieux de conserver un vestige de cette importance datant de la fin du néolithique dans les sous-sols du service cantonal d'archéologie. Doté d'une fonction symbolique précise sur ce site, ce menhir confère ainsi un sens particulier au lieu-dit Pré-du-Stand, et partant de là à la Ville du Grand-Saconnex. Il devrait à notre sens être exposé dans la commune, soit au Pré-du-Stand même, à proximité de la nouvelle route, soit dans un lieu emblématique de la commune, par exemple la mairie. Au-delà de son indéniable valeur archéologique, ce vestige protohistorique offre au Grand-Saconnex un ancrage historique inédit, dans le contexte des changements très conséquents de la morphologie de la commune (tunnel des Nations, arrivée du TNGS, urbanisation de la place de Carantec, projets du Conseil œcuménique, etc.).*

*D'où ces simples et nécessaires questions :*

- **Qu'est-ce qui justifie qu'une trace de notre passé soit conservée loin de son lieu d'implantation et de découverte ?***
- **Que faut-il faire pour envisager son réacheminement vers le Grand-Saconnex ?***
- **Est-il possible d'envisager l'implantation de ce menhir dans le cadre des aménagements finaux de la route des Nations ?***
- **A défaut, dans un lieu emblématique de la commune du Grand-Saconnex ?***

*Je remercie d'avance le Conseil d'Etat de la prise en considération de ces questions.*

## **RÉPONSE DU CONSEIL D'ÉTAT**

Le Conseil d'Etat a mis à profit le délai de réponse à cette question pour reprendre contact avec la commune du Grand-Saconnex. Les réponses ci-dessous sont fournies suite à des contacts entre la commune et l'archéologue cantonal.

### **Qu'est-ce qui justifie qu'une trace de notre passé soit conservée loin de son lieu d'implantation et de découverte ?**

Le menhir a été déposé dans les réserves du service d'archéologie du canton de Genève. Il s'agit d'une procédure habituelle, destinée à préserver un vestige remarquable dans l'attente d'une mise en valeur éventuelle.

**Que faut-il faire pour envisager son réacheminement vers le Grand-Saconnex ?**

Le réacheminement du menhir vers le Grand-Saconnex ne pose aucune difficulté pratique ou administrative.

**Est-il possible d'envisager l'implantation de ce menhir dans le cadre des aménagements finaux de la route des Nations ?**

Interrogé par l'archéologue cantonal, le Conseil administratif de la commune du Grand-Saconnex, en sa séance du 21 septembre 2023, n'a pas souhaité retenir cette solution.

**A défaut, dans un lieu emblématique de la commune du Grand-Saconnex ?**

Par courrier du 26 septembre 2023, la Ville du Grand-Saconnex s'est déclarée favorable à une exposition du menhir sur le site de sa mairie.

Le Conseil d'Etat se réjouit de cette ouverture de la commune, qui permettra de valoriser un témoin du passé de notre canton.

Au bénéfice de ces explications, le Conseil d'Etat vous invite à prendre acte de la présente réponse.

AU NOM DU CONSEIL D'ÉTAT

La chancelière :  
Michèle RIGHETTI-EL ZAYADI

Le président :  
Antonio HODGERS